



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prime pour l'emploi

Question écrite n° 52371

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État au budget et à la réforme budgétaire sur le fonctionnement de l'acompte forfaitaire créé en 2004 au sein du dispositif de prime pour l'emploi. Il semble que ce dispositif ne rencontre pas le succès escompté. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce point précis.

## Texte de la réponse

Le dispositif évoqué, institué dans le cadre de la loi de finances pour 2004, s'applique depuis le mois d'avril 2004 et a fait l'objet de différentes actions d'information tant auprès des organismes sociaux (ANPE, caisses d'allocations familiales, UNEDIC, Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) que des employeurs dans le but d'en faire connaître l'existence. Le caractère récent de la mesure et l'absence de recul sur l'effet des campagnes d'information ne permettent pas encore d'en apprécier l'impact réel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52371

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2004, page 9331

**Réponse publiée le :** 22 février 2005, page 1894